1. (informative)  
     
   Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de la Directive 2014/28/UE concernant la mise à disposition sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil

La présente Norme européenne a été élaborée en réponse à la demande de normalisation M/562 annexée à la décision d’exécution de la Commission C(2019)6634 concernant les explosifs à usage civil afin d’offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles de sécurité de la Directive 2014/28/UE concernant la mise à disposition sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l’Union européenne (JOUE) au titre de la Directive 2014/28/UE, la conformité aux articles normatifs de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d’application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite Directive et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et la Directive 2014/28/UE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Exigences essentielles de sécurité de la Directive 2014/28/UE** | **Articles/paragraphes de la présente Norme européenne** | **Remarques/Notes** |
|  |  |  |
|  |  |  |

[NOTE à l'intention du rédacteur, à supprimer avant publication :

Que la correspondance soit établie, ou puisse être établie, de façon détaillée ou non, le tableau ci-dessus peut être utilisé dans tous les cas :

— pour déclarer la correspondance sous la forme d'une mention générale : "toutes les exigences sont traitées" si "tous les articles" (ou les articles indiqués) sont appliqués (dans ce cas, le tableau ne contiendra qu'une ligne) ;

— pour déclarer d'une façon plus détaillée la correspondance (dans ce cas, le tableau contiendra autant de lignes que nécessaire).]

**AVERTISSEMENT** **1** — La présomption de conformité demeure valable tant que la référence de la présente Norme européenne figure dans la liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Il est recommandé aux utilisateurs de la présente norme de consulter régulièrement la dernière liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

**AVERTISSEMENT 2** — D'autres dispositions de la législation de l’Union européenne peuvent être applicables aux produits relevant du domaine d'application de la présente norme.